

Financer votre formation

Professionnels libéraux : des solutions existent pour financer votre formation professionnelle.

Se former permet de maintenir et développer ses compétences, de s'adapter aux évolutions de son métier, de son environnement réglementaire, numérique ou économique, et de faire évoluer ses pratiques professionnelles.

Selon votre profession, votre statut et votre situation, tout ou partie du coût de votre formation peut faire l'objet d'une prise en charge.

Le FIF PL : le principal fonds de formation des professionnels libéraux

Le FIF PL – Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux contribue au financement de la formation professionnelle des travailleurs indépendants exerçant une activité libérale et relevant de son champ d'intervention.

Les conditions et montants de prise en charge peuvent varier selon la profession, le thème de la formation, sa durée et les critères définis par le FIF PL pour l'année concernée.

Les formations PL-OFIS : un financement sur fonds collectifs du FIF PL

Certaines formations proposées par PL-OFIS bénéficient d'un financement spécifique du FIF PL dans le cadre de ses fonds collectifs.

Ce dispositif présente un avantage important pour les professionnels libéraux éligibles : la prise en charge de ces formations est mobilisée dans le cadre des fonds collectifs et n'impacte pas leurs droits individuels à la formation disponibles auprès du FIF PL.

Le professionnel peut ainsi participer à une formation PL-OFIS financée sur fonds collectifs tout en préservant les possibilités de prise en charge dont il peut bénéficier par ailleurs dans le cadre de ses demandes individuelles, sous réserve des règles et critères applicables.

Pour les formations PL-OFIS concernées, le financement sur fonds collectifs peut être prévu à hauteur de :

150 € par participant pour une formation de 3 heures ;

300 € par participant pour une journée de formation.

Une démarche simplifiée pour le professionnel libéral. PL-OFIS organise ces formations dans le cadre du dispositif de financement collectif prévu avec le FIF PL. Pour bénéficier de la prise en charge, le participant doit simplement justifier de son éligibilité en transmettant, lors de son inscription, son attestation de contribution à la formation professionnelle, disponible depuis son espace URSSAF.

D'autres solutions de financement peuvent être mobilisables

Tous les professionnels libéraux ne relèvent pas nécessairement du même dispositif et la situation peut également évoluer selon le statut professionnel.

Selon votre situation, d'autres modalités de financement de la formation professionnelle peuvent donc être envisageables.

L'objectif de PL-OFIS est de vous aider à identifier, en amont de votre inscription, le dispositif correspondant à votre situation et les démarches à effectuer.

Une question sur le financement de votre formation?

Vous souhaitez savoir si une formation PL-OFIS peut faire l'objet d'une prise en charge?

Nous pouvons vous renseigner sur les modalités de financement associées à la formation choisie et vous orienter dans les premières étapes de votre démarche.

PL-OFIS

Organisation pour la Formation, l'Ingénierie et les Services aux Professions Libérales

01 44 11 31 60

contact@pl-ofis.fr